

LE MEMORIAL,

O U

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Nonidi 29 Thermidor, an Ve.

Mercredi, 16 août 1797.

(N^o. 89.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehunt
In majus :

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 5 août (18 thermidor). Nous apprenons de Pétersbourg que l'empereur de Russie a donné la place de président de l'académie des sciences au comte de Choiseul-Gouffier, ci-devant ambassadeur de France à Constantinople, et connu avantageusement par son *Voyage de la Grèce*, ouvrage où à la plus profonde connoissance de l'antiquité, se trouve réuni un style agréable, varié et toujours conforme aux sujets. Ce choix a été universellement applaudi.

Wetzlar, le 7 août (20 thermidor). Le général Hoche, qui est de retour à l'armée depuis quelques jours, a fait mettre à l'ordre ce qui suit :

Ordre général du 18 au 19 thermidor.

Au quartier-général à Wetzlar, le 16 thermidor.

« L'armée doit être calme et tranquille sur les manœuvres que quelques agitateurs méprisables emploient pour renverser la liberté. J'ai été à portée de me convaincre moi-même que le directoire exécutif a pris et prendra constamment les mesures nécessaires pour assurer à la nation le prix des efforts qu'ont faits les armées depuis six ans, pour son bonheur et pour sa gloire.

» L'armée peut compter avec confiance que les membres du directoire exécutif feront le sacrifice de leur existence, plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la constitution de l'an 3, et que les officiers généraux donneront toujours l'exemple du dévouement dans le cas où la liberté seroit menacée. »

Le général en chef,

Signé L. HOCHÉ.

Manheim, le 6 août (19 thermidor). Il est arrivé, ce matin, au quartier-général de Schwetzingen, un courrier avec la nouvelle que la paix définitive entre l'empereur et la France, a été conclue et signée. S. M. I. reçoit la Terre-Ferme vénitienne jusqu'à la rivière d'Oglio : Mantoue resteroit par conséquent à la maison d'Autriche.

(*Journal de Francfort*).

ANGLETERRE.

Londres, le 10 août (23 thermidor). Avant-hier le lord Granville-Leveson-Gower est arrivé de Lille avec un message du roi qui a apporté des dépêches du lord Malmesbury ;

il n'a encore rien transpiré à cet égard : le gouvernement se conduit avec tant de prudence et de réserve, qu'il est impossible de rien savoir de précis sur l'état des négociations. Le secret est si bien gardé ici, que nous sommes obligés de tourner nos regards vers Paris où la lutte des partis opposés doit nous faire appercevoir le résultat des conférences entamées à Lille, beaucoup mieux que ne feroit la correspondance du lord Malmesbury. En effet, si le directoire exécutif de France l'emporte par la violence sur le corps législatif, c'en est fait de la paix, et la nation française sera assujettie à un gouvernement militaire dont les chefs sont connus pour être les ennemis de la Grande-Bretagne.

La flotte de la Jamaïque, composée de cent trente bâtimens, est heureusement arrivée, partie dans le port de Bristol, et partie dans la Tamise, après une traversée de six semaines.

Nous apprenons par la voie d'un bâtiment de Guernesey, arrivé à Portsmouth, que les habitans de cette île sont disposés à bien accueillir les Français, si ceux-ci tentoient d'y faire une descente.

Il y a eu dernièrement à Glasgow une rixe entre des soldats du huitième régiment et des bourgeois ; un de ces derniers a été blessé d'un coup de baïonnette : deux militaires ont été arrêtés et mis en prison, aussitôt le calme s'est rétabli.

HOLLANDE.

La Haye, le 10 août (23 thermidor). Tout présage que le projet de constitution sera rejeté à une grande majorité de voix : dans les assemblées primaires tenues, le 8, en cette ville, 812 votans l'ont accepté, et 1341 l'ont rejeté ; à Harlam, il y a eu 797 voix pour l'acceptation, et 1334 pour le rejet ; à Gouda, 98 l'ont adopté ; et 318 l'ont refusé.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 26 thermidor (13 août). Nous savons enfin pourquoi les Anglais ont continuellement des vaisseaux dans l'Escaut et sur nos côtes ; en voici la raison : des bâtimens marchands apportent à ceux de guerre une grande quantité de marchandises de toute espèce ; ces derniers les font passer, durant la nuit, dans la Flandre hollandaise, où des troupes de contrebandiers les attendent sur les côtes ; de-là ces marchandises sont distribuées dans l'intérieur de nos départemens. Au moyen de ces mesures, la Belgique en est abondamment fournie ; mais elles sont un cinquième plus chères que dans les tems ordinaires. Pour empêcher ce com-

merce illicite, il vient d'être formé sur nos côtes un cordon de troupes, qui s'étendra depuis le Sas-de-Gand jusqu'à Nieuport. Les Anglais emploient encore la même manœuvre pour la république batave, où ils font refluer une immense quantité de marchandises par l'embouchure de la Meuse et les côtes de la Nord-Hollande. Le gouvernement le sait, mais il ne prend aucune mesure pour arrêter cette importation frauduleuse.

Depuis que les clubs, cercles constitutionnels, et autres assemblées politiques, sont fermés, en vertu de la loi, nos théophilantropes, à la tête desquels on distingue quelques ardents révolutionnaires, s'assemblent de nuit, afin d'aviser aux moyens les plus prompts et les plus efficaces pour coopérer à la résurrection du patriotisme qu'ils disent rallenti et comprimé. Ces amis de l'humanité comptent beaucoup sur l'assassinat d'une partie des membres du corps législatif; mesure salutaire qui doit s'étendre dans tous les départements, de manière que quiconque n'est pas frère et ami, *aura vécu*. Voilà la sainte régénération dont ils s'occupent avec un zèle fervent.

Dans diverses communes de nos départements, les acquéreurs de biens nationaux, qui ont acheté des abbayes et couvents, ont fait fouiller dans les caveaux où étoient déposés les morts : les fragiles dépouilles de l'humanité en ont été retirées avec une indécence révoltante; ces restes inanimés, cette froide poussière, ces os à demi rongés par le tems ou par les vers, ont été jetés, pêle mêle au milieu des chemins et des champs, sans qu'on ait pris seulement la peine de les couvrir d'un peu de terre. C'est ainsi que l'immoralité la plus scandaleuse donne l'exemple du mépris et de la dérision pour les choses les plus sacrées, même parmi les peuplades nommées barbares.

F R A N C E.

Lyon, le 20 thermidor (7 août). Ce n'est plus au costume des jeunes gens qu'on fait ici la guerre : une agression de cette espèce décèleroit des jacobins dans ceux qui s'y livreroient. C'est contre le costume des femmes, que les attaques sont aujourd'hui dirigées. De prétendus amis des mœurs, qui ne sont que des anarchistes, se sont arrogé le droit de faire, dans les promenades publiques, la police de la coëffure, de l'habillement des Lyonnaises, et se permettent lâchement contre un sexe foible les outrages et les violences les plus grossières.

Ces agressions ont eu lieu, pour la première fois, le 30 juillet, et se sont répétées le dimanche suivant, à la promenade de Belle-Cour, où, entr'autres, deux femmes honnêtes ne se déroberent au danger et aux outrages qui les attendoient, qu'en se réfugiant dans une maison : ce ne sont pas des prostituées qui sont l'objet de ces insultes, ce sont de jeunes épouses, des filles appartenant à des parens respectables.

AUX RÉDACTEURS DU MÉMORIAL.

Paris, le 28 thermidor.

Croyez-vous bien ferme à la nouvelle de M. T. sur l'attaque des Tuileries, projetée pour la nuit prochaine : la nouvelle, dites-vous, en est venue aux inspecteurs de la salle. Je le crois. Reste à savoir si ceux qui ont intérêt à les allarmer, à les fatiguer, à les tromper, ne leur ont pas fait donner un faux avis. Ces moyens *formidieux* sont

comme des chasses-trapes dont on s'entoure pour enfermer celui dont on craint l'attaque. Les triumvirs veulent peut-être voir comment on prendra ces avis, si on y fera assez d'attention, si on en fera trop. S'ils voient qu'on n'est pas sur ses gardes, ils suivront leur pointe. Si on s'arme avec appareil, ils crieront à la calomnie, et diront que les conseils allarment le peuple. Croyons que les législateurs prendront le vrai parti qui convient en pareil cas : faire bonne contenance, nul bruit, et être prêt, sans le dire. G.

On ne parloit hier que de gens *pris au collet* par des patriotes qui n'aiment que les collets rouges. On nous a conté à ce sujet trois ou quatre histoires où on ne s'accorde pas sur l'heure, le lieu, les circonstances : mais toutes ont la même fin tragique. L'agresseur reçoit un coup de pistolet qui l'étend par terre.

Ce que nous savons positivement, c'est que des jeunes gens de fort bonne mine et fort résolus, se promenoient avec leurs collets noirs, sans qu'aucun y trouvât à dire, ou osât le témoigner.

Il n'y a eu qu'un hargneux de jacobin qui s'est fait rosser, le matin au Palais-Royal, pour avoir attaqué un citoyen paisible qui passoit son chemin avec un collet noir. On accourut aussitôt, et le jacobin fut arrêté. Ce *policier*, s'il vous plaît, étoit un ancien valet-de-pied du roi. Il rêve toujours de sa livrée.

Que diable nous annonce cette nuée d'intrigans qui n'ont de commun avec les républicains que de n'avoir pas voulu Louis XVI pour roi ? Ces paroles ne sont d'aucun des quatorze journalistes de Blankembourg, mais de Duval, du journal des *Tigres*; il s'exprime ainsi à propos d'Alexandre Lameth et de d'Aiguillon qui sont à Paris; de Mde. de Genlis qui y viendra (*si*); de Dumouriez qui s'y rendra (*car*), et sur-tout de l'incomparable père de l'incomparable Mde. de Staël. Duval prétend qu'il est dans les environs de Paris: *Que vient-il faire dans cette galère ?* Nous avions annoncé son retour comme une conjecture, un soupçon; Duval déclare que c'est un fait.

Nos politiques . . . ; mais il faut d'abord expliquer ce mot : je n'entends point par politiques ceux qui le sont, mais ceux qui font tout comme, qui renversent la pyramide, puis la mettent sur la pointe, puis la font à cinq pointes, puis veulent ne lui en laisser qu'une, qu'on ira chercher en Amérique ou en Espagne, ou en Italie, et sur-tout point à Blankembourg; ces hommes, dis-je, paroissent vouloir placer les rênes de l'Etat dans les mains d'un seul. Nous ne garantissons point ce qu'en dit l'*Europe*, mais voici quelques lignes de l'article qu'il importe de citer.

Tous les jours à dix heures, il se tient un conciliabule dans lequel se recueillent les grandes dénonciations et se prennent les grandes mesures : il est composé de *Merlin-justice*, *Sotin-police*, *Villers* et quelques autres députés; *Antonelle*, *Amar*, *Astier*, et autres frères et amis : et de qui encore ? . . . Devinez . . . de M. le pr . . . de Car . . . cey.

Encore un avocat qui s'est mis à la tête de l'insurrection de Piémont. C'est un nommé *Avio* qui, voyant son rêve fini, s'est brûlé la cervelle, après avoir causé la mort d'une foule de citoyens égarés, et d'un assez grand nombre de soldats. Je n'insultai jamais aucune profession, et ne commencerai pas par celle des avocats que j'honore. Mais il faut convenir que c'est une de celles qui ont fourni plus de charlatans poli-

riques. La position d'un avocat, dans la société, n'est pas précisément distinguée et supérieure : elle lui procure une considération dont les degrés varient à l'infini depuis celle de Cochin ou de Gerbier, jusqu'à celle de ce misérable Robespierre. Si donc, une tête vide d'idées se trouve remplie d'ambition, d'orgueil et d'astuce, voilà un homme qui sent qu'il ne sera bien placé que dans un cahos ; et le cahos est si aisé à produire ! C'est le genre de création qui appartient aux sots.

Défiez-vous, disoit ce grand moraliste du siècle dernier, *défiez-vous d'un sot, sur-tout quand il a quelque esprit.*

Le révérend père Poultier avoit, pour se divertir, républicanisé Rome ; mis le pape *in castro* ; fait part de la nouvelle à Bonaparte *qui étoit fort content* de voir renaître la ville de Romulus. Le récit de Poultier ne se confirme pas : on peut dire même qu'il se détruit... Mais j'ai une petite réflexion à faire.

Que Poultier ait menti, rien de plus ordinaire ; on s'y est accoutumé, et il n'y a qu'à en rire. Mais je m'étonne fort, quand je pense que tel, tel et tel encore ont cru le récit de Poultier, ou ont feint de le croire ; qu'ils en aient fait une nouvelle presque officielle, et tout au moins un bruit général auquel on est forcé de faire attention si on ne veut paroître trop ignorer ce qui se dit. Si je disois quels personnages répétoient cette nouvelle, et la garantissoient, si je publiois leurs noms, j'aurois l'air de chercher l'occasion de me montrer satyrique. Non, je ne les nommerai pas ; mais je les avertirai doucement qu'on méritoit d'être cité, lorsqu'on se fait les échos, les propagateurs, les garans d'arlequin législateur et journaliste.

Un décret organise la garde nationale. Se forme-t-elle ?

Telle est la demande que se font, avec quelque inquiétude, tous les citoyens amis de l'ordre et de la liberté. Cette garde nationale, si nécessaire et si impatientement attendue, n'existe encore que dans le *Bulletin des lois*. Où sont les soldats qui doivent la composer ? Où sont les armes qui doivent couvrir les soldats ? Où est l'or qui doit payer leurs armes ? Où est, en un mot, l'énergie et la prévoyance ? Je trouve l'inquiétude et la crainte par-tout ; et des plans de défense, nulle part.

Quel doit être aujourd'hui l'étonnement de ceux qui virent, en 1789, la nation toute entière s'élançant, couverte de fer, au premier cri d'allarme qu'on fit entendre du haut de la tribune nationale ! L'enthousiasme qui élevoit alors les esprits, seroit-il éteint ? Je ne puis le croire ; mais l'art de l'éveiller et de l'entretenir est peut-être moins connu des législateurs.

Un peuple bouleversé par tant de secousses, tend vers le repos. On ne peut l'y arracher qu'en ébranlant avec force les imaginations fatiguées. Il falloit donner au décret quelque forme imposante et nouvelle, qui annonçât toute la gravité des circonstances. Ce n'étoit point assez de parler de conspiration et de dangers. On devoit marquer la nature et la cause de ces dangers d'une manière franche et précise, au milieu du sénat lui-même. La multitude qu'on entretient de conspirations depuis neuf ans, ne prête plus qu'une oreille indifférente à toutes ces inquiétudes journalières, semées dans les deux conseils, et recueillies dans les journaux. Elle étoit jadis attentive au moindre bruit, elle s'endort maintenant sous celui des foudres révolutionnaires qui la menacent encore.

Ce n'est pas l'engourdissement de la peur, mais celui qui succède à de grandes agitations : la multitude ressemble à un homme d'esprit de mon quartier qui me disoit avanthier, en lisant le *Mémorial* avec humeur : « J'ai déjà compté depuis 1789 cent cinquante conspirations dénoncées, je ne veux plus y croire. J'en ai tant vu de fausses, que je doute-rais même d'une véritable. Il ne faut pas abuser des grandes machines. *Nec Deus intersit nisi dignus vindice nodus.* »

Il y a quelque chose de vrai dans ces paroles. Les législateurs ne devoient donner le signal du danger qu'avec le ton qui le persuade aux plus incrédules, et l'appareil convenable pour déterminer un grand mouvement. Il falloit d'une main, montrer les coupables, et de l'autre, l'étendard où pouvoit se rallier contre eux le peuple français.

Tout a été équivoque et indécis dans les mesures. Des alternatives de crainte et d'espérance ont rempli le tems le plus précieux. L'exécution du décret qui forme la garde nationale, est remise au pouvoir qui a le plus d'intérêt d'en arrêter l'organisation. Quel habile général a jamais chargé ses ennemis de lui tracer son ordre de bataille et de monter ses batteries ?

Est-il un remède à tant d'imprudences ? Oui, si l'on sait frapper un coup rapide et décisif, et si on arrête l'audace par l'audace, car c'est aux plus audacieux que reste l'autorité dans les grandes crises, et trop d'exemples l'ont prouvé. Le sénat doit renvoyer la terreur à ceux qui prétendent la lui inspirer. Qu'il dénonce ouvertement le crime ; il ranimera l'énergie, et fera taire, dans le cœur des lâches, s'il en est, le bruit du canon de vindemiaire.

Mais sur-tout que le corps législatif se garde d'agiter jamais la question de son déplacement, une telle résolution annoncerait la foiblesse, redoubleroit l'inquiétude et produiroit un découragement universel.

Ce n'est que dans cette grande cité qu'il peut trouver des secours dans la force du nombre et de l'opinion.

Ceux qui ont étudié notre histoire savent que Paris, dès le berceau de la monarchie, a toujours eu je ne sais qu'elle influence sur les provinces, et joué un rôle important. Le caractère flexible et mobile de ses habitans les rend propres sans doute à recevoir et à communiquer ces mouvemens rapides d'où dépend le destin des empires.

Un de nos rois les plus politiques disoit, au milieu des troubles d'une guerre civile : *Si je conserve ma bonne ville de Paris, je me sauverai et avec ma couronne sur la tête ; si les ennemis s'en emparent les premiers, je serai en danger.*

Législateurs, restez au milieu des Parisiens, et si vous leur parlez d'une manière digne de vous, croyez que du sein de cette corruption qu'on croit particulière aux grandes villes, qu'au milieu de ces frivolités et de ces plaisirs dont le goût ne s'affoiblit point à l'approche du danger, on verra sortir encore des phalanges invincibles ; mais ne tardez plus, nommez, accusez ceux qui conspirent, et tous les bras sont levés pour les punir et pour vous venger. L.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE DUMOLARD.

Séance du 28 thermidor.

La commune de Parthenay a désiré être le chef-lieu du département des Deux-Sèvres. La commission chargée d'examiner les motifs sur lesquels pouvoit être basée sa péti-

tion, ne les a point trouvés suffisants. Elle propose l'ordre du jour ; il est prononcé.

Sur la proposition de Labrousse, le conseil adopte un long projet sur les baux et fermages ; en voici l'extrait.

1^o. Le prix des baux postérieurs au premier janvier 1792, pourra être réduit, quoique n'exédant pas de plus d'un cinquième le prix de l'ancien bail, ou celui qui seroit réglé par experts, des mêmes objets en valeur de 1790, si le fermier prétend, et s'il résulte de l'expertise qui en sera faite, en cas de contestation, que le produit réel de l'objet affermé avoit diminué lui-même de plus d'un cinquième entre l'époque de l'ancien et celle du nouveau bail.

2^o. Dans le cas de l'article précédent, le prix sera réduit, à dire d'experts, et payé, tant pour les années encore dues que pour celles à écheoir, d'après l'estimation, qui en sera faite, en égard à l'état et au produit réel de l'objet affermé, à l'époque du nouveau bail.

3^o. Le mode d'évaluation établi par l'article précédent, pourra également être invoqué par le propriétaire, lorsqu'il prétendra, et qu'il résultera de l'expertise qui en sera faite, en cas de contestation, que le produit de l'objet affermé avoit éprouvé entre l'époque de l'ancien et celle du nouveau bail, une augmentation réelle de plus d'un cinquième.

Fressenel, après avoir gémi sur la triste situation de nos finances, renouvelle la proposition faite, il y a quelque tems, par son collègue Vaublanc, et tendante à établir une caisse particulière, alimentée par le produit d'une imposition, exclusivement destinée au paiement des malheureux rentiers. Il présente ensuite quelques autres considérations ; il insiste principalement sur la nécessité d'assurer irrévocablement les ventes des domaines nationaux. « Ainsi, ajoute l'opinant, les acquéreurs de ces biens ne se feront plus jacobins, pour jouir en paix de leur acquisition ; ainsi, le conseil, repoussant victorieusement les calomnies de la malveillance, marchera d'un pas plus ferme dans la carrière de la justice. » L'opinant termine en demandant que la commission soit chargée de présenter incessamment un plan général d'amélioration de finances.

Gibert-Desmolières rappelle à ce sujet le message du directoire en date du 14 thermidor, et le mémoire joint à ce message par le ministre des finances. La commission a long-tems réfléchi sur les mesures proposées par le gouvernement sur les contributions, sur l'enregistrement, sur les hypothèques, sur les douanes, sur le rachat des rentes foncières, sur le sel, sur le tabac, sur la loterie, etc. La plupart de ces mesures n'ont point paru admissibles à la commission, elle présentera sur chacun de ces objets un projet particulier ; elle prouvera que les ressources de la France sont incalculables ; et l'ennemi, s'il nous force à une nouvelle campagne, apprendra à ses dépens que les Français sont invincibles.

Béranger somme la commission de déclarer franchement si elle a les moyens de restaurer les finances. Il demande qu'elle soit chargée de présenter un projet clair et précis.

Tarbé : C'est avec l'ordre et l'économie que nous rétablirons les finances. Assurons-nous que les deniers publics arriveront désormais à leur destination, qu'ils ne seront plus la proie d'une douzaine de compagnies d'agioteurs ; et défions-nous de ces motions inconsiderées avec lesquelles on vient jeter inutilement l'alarme, sans remédier à rien.

Garnier, Vaublanc et Crassous font sentir la nécessité de s'occuper des contributions indirectes, les contributions foncières étant aussi fortes qu'elles peuvent l'être. L'exemple

de l'Angleterre et de la Hollande prouve qu'un état peut être accablé, pour ainsi dire, sous le poids des impôts indirectes, sans rien perdre de son éclat, de sa considération et de sa puissance.

Le conseil arrête qu'il sera présenté, tridi prochain, un projet sur les contributions indirectes.

Sur la proposition de Normant, organe de la commission militaire, la loi du 3 prairial, relative aux secours accordés aux militaires réformés, est prorogée pour trois mois ; le paiement ne sera fait qu'à domicile, et sur un certificat de présence. Pour toucher à Paris le secours dont il s'agit, il faudra prouver une résidence qui date d'avant vendémiaire dernier.

Falques, par motion d'ordre : Accoutumé à braver les dangers, et fort de ma conscience, s'il ne s'agissoit que de ma sûreté personnelle, je garderois le silence. Mais quand la patrie est en danger, il faut donner l'éveil aux citoyens. Depuis environ deux mois, Paris est devenu le réceptacle de tout ce que les départemens ont de plus impur. Si vous vivez encore, c'est que vos ennemis balancent sur le choix des moyens de vous assassiner.

Serez-vous assiégés demain dans cette enceinte ? Serez-vous égorgés cette nuit dans vos foyers ? Ces deux projets se disputent la priorité. Ne vous exagérez pourtant pas la grandeur du péril, nous ne sommes pas tous destinés à périr. Deux cents d'entre nous, seulement, sont désignés aux poignards. Mais la commission des inspecteurs veille sur votre sûreté : elle connoit vos assassins. Le gouvernement, si vous êtes attaqués, s'empressera, sans doute, de se réunir à vous. S'il oublioit son devoir, l'accusation pèseroit sur sa tête ; et la France levée toute entière, écraseroit vos ennemis. Je demande que le directoire soit chargé, par un message, de vous instruire de la situation actuelle de Paris.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Il se forme ensuite en comité général pour entendre le rapport de la commission nommée relativement au traité de paix avec le Portugal.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE DUPONT DE NEMOURS.

Séance du 28 thermidor.

Le conseil approuve deux résolutions : La première autorise les assemblées primaires de Valenciennes, dites de Brutus, de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, à reprendre la suite de leurs opérations suspendues par les troubles élevés dans leur sein par une minorité turbulente.

La seconde rapporte l'article 8 de la loi du 17 septembre 1792, relative aux réclamations des officiers de marine qui ont été dans l'impossibilité physique de satisfaire à la loi du 9 février 1791.

Dugué-Dassé combat ensuite la résolution concernant l'organisation de la gendarmerie nationale. Il s'étonne de voir soumettre cette résolution à la sanction du conseil, quand la loi du 25 pluviôse n'est point rapportée. Il craint que le but caché de cette résolution ne soit d'entraver les opérations du directoire et de lui enlever une partie de ses attributions.

Châteaueux répond que la loi du 25 pluviôse peut très-bien subsister avec la résolution, puisqu'elles n'ont rien de contradictoire entre elles.

Le conseil ajourne.